## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 11 de l'ordre du jour

CX/NE 17/09/13 Février 2017

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT Neuvième session

Siège de la FAO Rome, Italie, 15 – 19 mai 2017

LIENS ENTRE LES POLITIQUES, STRATÉGIES ET DIRECTIVES DE LA FAO ET DE L'OMS ET

LES TRAVAUX DU CODEX

QUESTION POUR INFORMATION DÉCOULANT DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION DU COMITÉ
EXÉCUTIF ET DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

## Document établi par l'OMS

- 1. À sa soixante et onzième session, le Comité exécutif (2016) devait examiner un document de travail¹ établi par la FAO et l'OMS. Toutefois, en raison de la mise à disposition très tardive du document, le Comité exécutif n'a pas été en mesure de l'examiner en détail².
- 2. À sa trente-neuvième session (2016), la Commission du Codex Alimentarius a examiné cette question sur la base du débat tenu à la soixante et onzième session du Comité exécutif. La Commission a proposé de réexaminer le document de travail, à la soixante-treizième session du Comité exécutif<sup>3</sup>.

F

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CX/EXEC 16/71/13

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> REP 16/EXEC, par. 113-122

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> REP16/CAC, par. 137-145